

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

À 20h30 Salle Polyvalente de BRILLEVAST

Le 27 novembre 2020 à 20h30, salle Polyvalente de BRILLEVAST,
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Magali BAZIRE

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – J. PLOTIN –
S. MAUDUIT – J.M INGOUF – D. DESCAMPS – A. FLAMBARD - M. BAZIRE – N. LETASSEY -
Ch. BESNARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/10/2020
- Rapport commission voirie, entretien des routes, chemins ruraux et de randonnées, signalisation du 06/11/2020 sur le thème éparage des chemins ruraux
- Participation aux frais de scolarité année scolaire 2019/2020 Ecole de TEURTHEVILLE-BOCAGE
- Participation aux frais de scolarité année scolaire 2018/2019 et 2019/2020 Ecole/Collège Notre-Dame SAINT-PIERRE-EGLISE
- Point sur le CDD de la Secrétaire de Mairie Mme Laure BOULY
- Attribution de chèques CADHOC à Mmes L. BOULY et B. GUILLOU
- Rapport « Elu Référent Bois et Forêt » : web conférence du 08/10/2020
- Noël des Enfants de la Commune 2020
- Illuminations Place de la Mairie – Mise en lumière de l'Eglise
- Préparation Journal Communal n° 31 – année 2020
- Affaires et Questions Diverses

1 –Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/10/2020

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Rapport « commission voirie, entretien des routes, chemins ruraux et de randonnées, signalisation » du 06/11/2020 sur le thème éparage des chemins ruraux

La commission s'est réunie le 06/11/2020 Salle du Conseil Municipal. Elle propose de procéder à l'éparage de 6.9 kms de chemins ruraux dès que possible. Sont concernés :

Chasse des Criquette/Chemin de la Mer (1060 m), Chemin des Ruines (870 m), Chemin des Landes de Brillevast (620 m), Chasse de la Fontaine Jean Laurent (530 m), Chasse du Pas-du-Diable (380 m), Chasse de la Francerie (280 m), Chasse de la Petite Lande (600 m), Chemin des Chaignolles/Chasse des Fieffes/Chemin de la Commune (2000 m), Chasse de la Roncherie (560 m).

Deux devis sont présentés : 2L Paysage 1518.00 euros TTC, AGRI MOUVANDER 1548.36 euros TTC.
Le Conseil à l'unanimité décide de confier les travaux à 2L Paysage.

Concernant l'éparage des voies communales, M. Jean LEFAUQUEUR se propose d'en assurer la réalisation (là où le besoin se fait sentir).

Dans un deuxième temps, la Commune mettra en place un plan d'élagage dédié aux voies communales ainsi qu'à certains chemins ruraux. Lorsque ce choix sera arrêté, il ne l'est pas à ce jour, il sera nécessaire de prévenir les propriétaires et locataires des parcelles concernées (ramassage des branches coupées).

3 – Participation aux frais de scolarité année scolaire 2019/2020 Ecole de TEURTHEVILLE-BOCAGE – Point sur la rencontre avec Mme le Maire de TEURTHEVILLE-BOCAGE

Le montant de la facture présentée s'élève à 10 524,38 euros. Soit un coût moyen par enfant de 799,32 euros.

12 enfants ont fréquenté l'école l'année scolaire entière (12 x 799,32) et 2 enfants ont fréquenté l'école à compter de février 2020 (2 x 466,27).

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à mettre en recouvrement auprès du Receveur la somme due soit 10 524,38 euros.

Une rencontre a eu lieu ce jour à 17h00 avec Mme le Maire de TEURTHEVILLE-BOCAGE en présence de M. le Maire de LE VAST. Etaient présents pour BRILLEVAST : G. VANSTEELANT, Y. AUVRAY et A. FLAMBARD.

Les sujets évoqués :

- Le coût de scolarisation par enfant : par rapport à la moyenne départementale le coût reste élevé. Certains critères rentrant en ligne de compte pourraient être améliorés comme par exemple la partie « fluides, énergies, eau » et « autres fournitures, télécom, alimentation ».
- Le coût de la cantine : « *c'est trop cher* » disent les parents par rapport à d'autres établissements. Par ailleurs, une amélioration des menus est souhaitée (les menus ne sont pas assez diversifiés, un apport plus important en produits frais – fruits, légumes, poissons... - est demandé.
- Le retour de la Commune de BRILLEVAST au sein du RPI est envisagé (c'est une décision qui reste néanmoins soumise à l'accord du Conseil Municipal). Quelques garanties seront cependant exigées. Notamment que la Commune de LE VAST intègre ce « RPI nouveau », qu'une convention soit établie sur des bases claires et précises particulièrement en ce qui concerne la partie investissements (exemple : seuls les investissements pédagogiques sont à prendre en compte dans le calcul du coût de scolarisation par enfant).
- Frais accompagnatrice : coût total 3 200 euros dont 50 % pris en charge par la Communauté d'Agglomération soit un reste à charge de 1 600 euros. Ce reste à charge sera financé par LE VAST et BRILLEVAST au prorata du nombre d'enfants respectivement transportés. Soit pour BRILLEVAST (1600/14) x 12 = 1 372 euros. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à mettre en recouvrement auprès du Receveur la somme due soit 1 372 euros.
Nous sommes en attente de la convention.

4 – Participation aux frais de scolarité années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 Ecole/Collège Notre-Dame ST- PIERRE-EGLISE

Après vérification, il s'avère que ces deux factures n'ont pas été payées.

- ,Année scolaire 2018/2019 : 2 enfants en primaire x 543,62 euros = 1 087,24 euros
- Année scolaire 2019/2020 : 2 enfants en primaire x 543,62 euros = 1 087,24 euros

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à mettre en recouvrement auprès du Receveur la somme due soit 2 174,48 euros (1 087,24 x 2).

5 – Point sur le CDD de notre Secrétaire Mme Laure BOULY

Mme Laure BOULY a été engagée le 01/01/2018 sur la base d'un CDD de 3 ans. Celui-ci arrivera donc à son terme le 31/12/2020. La procédure de déclaration de vacance de poste, obligatoire, a donc été publiée. Compte tenu du fait que Mme BOULY exerce à temps complet (base 35h00) mais réparties sur 4 Communes, il semble peu probable qu'un(e) candidat(e) soit intéressé(e).

Le CDD devrait donc être reconduit pour une période 3 ans à compter du 01/01/2021.

Par délibération en date du 27/10/2017, le Conseil Municipal a créé un emploi dont le grade est : adjoint administratif 2^{ème} classe (IB 351 / IM 328). Cet indice n'ayant pas évolué, pour BRILLEVAST, depuis 3 ans, M. le Maire propose de le passer à IB 358 / IM 333 à compter du 01/01/2021.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Par délibération n° 06-28 02 2020, le Conseil Municipal a mis en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Mais visiblement, et après vérification, ça ne c'est pas traduit sur le bulletin de paie par l'octroi d'une indemnité au titre de l'année 2020...

Après avoir consulté le CDG50, celui-ci indique que pour une Commune comme la nôtre un temps complet base 35 heures perçoit en moyenne 200 euros brut. Ce qui au prorata ramène la prime à : (200 euros / 35 heures) x 7,75 heures = 44 euros).

M. le Maire propose, qu'à compter du 01/01/2021, soit versé à Mme Laure BOULY une prime mensuelle brute de 44 euros.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6 – Attribution de chèques CADHOC à Mme L. BOULY et Mme B. GUILLOU

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire, au titre de l'année 2020, le principe de l'attribution de chèques CADHOC pour Mme BOULY et Mme GUILLOU pour un montant global de 340,00 euros. La répartition est la suivante :

- 270 euros pour Mme BOULY
- 70 euros pour Mme GUILLOU

7 – Rapport Elu Référent Bois et Forêt

A chacun des Conseillers Municipaux M. Daniel DESCAMPS remet un exemplaire du document reprenant les informations communiquées à l'occasion de la web conférence « La Forêt et le Bois au Cœur des Territoires Normands » du 08 octobre 2020. Il adressera prochainement, et par messagerie, à chaque Conseillers le compte-rendu de l'AG du 05/11/2020.

L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie a été créée en juin 2017. Elle a pour mission de représenter et défendre les intérêts des collectivités forestières, d'accompagner les collectivités dans la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois, d'informer et former les élus sur les thématiques forestières.

Quelques chiffres :

En France : 31% du territoire métropolitain (75% de forêts privées, 25% de forêts publiques) – la filière forêt-bois représente 425 000 emplois.

En Normandie ; 14 % du territoire – 22 500 emplois

Dans la Manche le taux de boisement est de 5 % (c'est le taux le plus faible des départements normands).

Quelques enjeux de la forêt :

Changement climatique :

- Atténuation des changements climatiques, la forêt est un puits de carbone
- Difficultés face aux changements climatiques : tempête, sécheresse, maladie

Economique :

- Filière bois, approvisionnement des entreprises (3 400 en Normandie), maintien des emplois

Environnemental

- Biodiversité, eau, équilibre sylvo-cynégétique

Gestion des risques :

- Tempête, incendie

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.collectivitesforestieres-normandie.org

8 – Noël des Enfants de la Commune 2020

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, l'organisation d'une animation, d'un spectacle, d'un goûter ne sera pas envisageable cette année.

Mais nous n'oublions pas pour autant nos enfants en cette période de fêtes. Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer à chaque enfant de la Commune, dont l'âge se situe entre 1 mois et 14 ans, la somme de 30 euros sous forme de chèques CADHOC.

Ces chèques sont négociables dans la plupart des grandes enseignes du Cotentin.

Chaque enfant se verra remettre également un sachet de friandises.

Sont associées à cette initiative les 5 Associations de la Commune. Contactées par téléphone, elles cofinanceront cette opération :

- La Compagnie du Pas-du-Diable
- La Détente Brillevastaise
- Le Club Brillevastais
- L'UNC-Soldats de France
- La Société de Chasse la Saint-Hubert-des-Bois

Monsieur Yannick AUVRAY se charge de recenser le nombre d'enfants concernés. La distribution se fera via les Conseillers et les Présidents des Associations qui se déclareront intéressés.

8 – Illuminations Place de la Mairie / Mise en lumière de l'Eglise

Les membres du Conseil Municipal se donnent rendez-vous le dimanche 06/12/2020 à 09h00 Place de la Mairie pour mettre en place ces illuminations. Seront mis en lumière :

- Les arbres de la Place de la Mairie
- Le sapin de la Mairie
- La porte d'entrée de la Salle Polyvalente
- La palissade de rondins

En complément du matériel existant, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acheter quelques guirlandes électriques supplémentaires dans le cadre d'une enveloppe fixée à 200 euros maxi. M. Daniel DESCAMPS est chargé de cet achat.

MM. Yannick AUVRAY et Jacques PLOTIN regardent chacun de leur côté la possibilité de trouver quelques rallonges électriques.

M. Dominique DAURELLE – Président de la Détente Brillevastaise – confirme qu'il prend en charge, comme à l'accoutumée, l'éclairage de l'Eglise (ne pas oublier de lui remettre les clés).

9 – Préparation Journal Communal n° 31 - Année 2020

Monsieur Yannick AUVRAY est chargé de centraliser les publications que chacune des Associations souhaitent voire insérer dans ce numéro.

Chacun des Conseillers est invité à réfléchir sur le contenu du Journal Communal 2020.

Réception des publications : au plus tard, fin première semaine de janvier 2021.

M. le Maire propose que la confection de ce n° soit confiée à MECATEK. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition.

10 – Affaires et questions diverses

- **Lecture du courrier du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Manche** en date du 13/11/2020 en réponse au courrier de la Communauté d'Agglomération le Cotentin du 06/07/2020 dont l'objet était la compétence «aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire... ». Notre Commune est concernée par le GRP Tour du Val-de-Saire. A suivre...

- **Ménage à l'Eglise (le 26/11/2020) et à la Sacristie (le 17/11/2020)** : un grand merci à Maryvonne LEVACHÉ, Ginette LUCAS, Bernadette GUILLOU, Camille AL MUTAIRI, Christiane BESNARD, Jacqueline VANSTEELANT et Daniel DESCAMPS qui en 2 ½ journées ont comme le dit la chanson « *nettoyé, balayé, aspiré, astiqué* ». M. le Maire précise qu'il rencontrera prochainement Monsieur le Curé de la Paroisse Notre-Dame du Val-de-Saire, le Père Michel HERBERT.

- **Présentation de 3 subventions** : La Banque Alimentaire de la Manche, Le Secours Catholique Délégation de la Manche et l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques. A l'unanimité le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

- **Repas des Aînés du 05/11/2020 annulé pour raison sanitaires** : Par 10 voix POUR et 01 CONTRE (M. Jean LEFAUQUEUR), le Conseil Municipal a souhaité manifester son attachement à cette tradition en distribuant aux Aînés ayant répondu favorablement à notre invitation une corbeille de fruits secs. 39 corbeilles ont ainsi été réalisées par «*Les Petits Paniers de Sandrine* ». Coût 1170 euros TTC.
Sans oublier nos Aînés qui résident en EHPAD et qui se sont vu offrir 3 roses (5 x 3 roses x 15 euros = 45 euros TTC fournies par « Coup de Fleurs » à SPE).
Merci à nos « livreurs » : Sandrine MAUDUIT, Jacqueline VANSTEELANT, Daniel DESCAMPS et Thomas LEVACHÉ.

- **Le mercredi 11 novembre 2020 nous avons commémoré le 102^{ème} anniversaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale** : la situation sanitaire et les mesures de confinement ne nous ont pas permis de tenir la cérémonie dans le format habituel (pas de porte-drapeaux, pas de public, pas de vin d'honneur, port du masque obligatoire, respect des gestes barrières). Seules 5 personnes étaient présentes :
M. Gérard VANSTEELANT - Maire, M. Jean LEFAUQUEUR - 1^{er} adjoint, M. Yannick AUVRAY - 2^{ème} adjoint – Monsieur Jean REY – Président de la Section UNC-Soldats de France de BRILLEVAST ainsi que Madame Ginette LUCAS – Secrétaire de la Section UNC.
Lecture du message de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées chargée de la Mémoire et des Anciens Combattant, lecture de la liste des « Morts pour la France » de l'année écoulée, lecture des « Morts pour la France » dont les noms figurent sur le Monument aux Morts, dépôt de gerbes (Municipalité et UNC), minute de silence.

- **Demande présentée oralement par Monsieur Charles MABIRE – 15, route de l'Eglise** : afin d'évacuer ses eaux pluviales et les envoyer dans le creux situé de l'autre côté de la route, M. MABIRE souhaite réaliser une tranchée avec busage sur une voie de circulation qui n'est pas communale puisqu'il s'agit de la D115E.
Après renseignement, M. MABIRE doit adresser une «Demande de Permission de Voirie » à : ATD du Cotentin – 65, rue Saint-Malo – BP 309 50700 VALOGNES.
M. HEROT se rendra sur place pour étudier la faisabilité du projet. Il en profitera pour inspecter la portion de route située à hauteur du domicile de Mme Estelle REVERT (inondations fréquentes). Cette visite de chantier se fera en présence de M. le Maire.

- **Entretien de la Commune** : les interventions comme tonte des pelouses, taille des haies vont se terminer. Pour assurer certains travaux comme entretenir et curer les creux, déboucher les buses, émonder les arbres de la Place de la Mairie, entretenir le cimetière etc..., M. Jean LEFAUQUEUR a sollicité M. Cédric BESNARD. Celui-ci nous a adressé un devis sur la base de 32 heures par mois et pour une durée de 4 mois du 15/11/2020 au 14/03/2021 soit TTC 4 482,04 euros. Mi-mars 2021 étant la date limite actuelle de viabilité économique de son entreprise. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce devis précisant qu'à un moment ou à un autre il faudra bien définir le format (cahier des charges précis) que nous souhaitons pour l'entretien global de la Commune.
- **Point sur le déplacement de l'arrêt de bus** : suite à l'entretien téléphonique du 20/11 avec Mme LEQUILBEC (Communauté d'Agglomération Le Cotentin) le dossier a bien été présenté au Président. Il sera évoqué au cours d'une prochaine Conférence des Maires. La réalisation des travaux pourrait se faire via un Fonds de Concours dont les contours restent à définir. Lors de cet entretien, M. le Maire a tenu à préciser qu'il s'est engagé à rencontrer les parents d'élèves pour faire le point encore faut-il qu'il dispose d'un minimum d'informations, que le déplacement de cet arrêt de bus était étroitement lié à la sécurité des enfants.
- **PLUI Est-Cotentin** : Le PLUI formalise un projet de territoire transversal et global pour les décennies à venir. C'est un document unique qui régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux existants. Notre commune fait partie du PLU infra communautaire Est Cotentin. Celui-ci comprend les ex-communautés de communes de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire et de Montebourg. Comme convenu, M. le Maire a évoqué ce dossier au cours d'un entretien téléphonique avec Mme GUILMARD qui confirme que notre Carte Communale n'est plus révisable. Par ailleurs, conformément à la Charte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, nous devons désigner 2 représentants qui siégeront au Comité de Suivi du PLUI EST. Au moins un de ces représentants doit être un Conseiller Communautaire. Les deux représentants sont : G. VANSTEELANT et Y. AUVRAY (J. LEFAUQUEUR se propose de nous seconder en cas de problème de disponibilité).
- **Fontaine Jean Laurent** : MM. Claude HUREL et Daniel DESCAMPS souhaiteraient que cet endroit bien connu des brillevastais, mais pas que, soit entretenu. Il nous faut fixer une date et former une équipe.
- **Rampes du cimetière et réparation du poteau-réverbère situé près du domicile 15, route de l'Eglise** : merci à Yannick AUVRAY pour son efficace intervention.
- **Report de l'enquête de recensement** : dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022. Mme Maryvonne LEVACHÉ, que nous avons retenue comme agent recenseur, a été informée de ce report.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de Séance

Mme Magali BAZIRE